

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

Billet de la Présidente	2
1. Introduction	3
1.1 Buts	3
2. Principales activités de l'AIT en 2007	3
2.1 Activités générales	3
2.2 Missions de l'AIT	3
2.3 Activités du chargé de mission	4
2.4 Activités du CeTT	4
3. Administration	5
3.1 Comité	5
3.2 Supervision des activités du chargé de mission	6
3.3 Relations publiques	6
3.4 Personnel	6
3.5 Finances et comptes	7
3.6 Fonds de développement AIT	7

Billet de la Présidente

L'année 2007 a été marquée par une activité toujours aussi soutenue du chargé de mission, Monsieur Daniel Tiercy, dans ses contacts avec les entreprises et dans le montage de projets ainsi que par la poursuite du développement des activités du CeTT (Centre d'Etudes et de Transferts Technologiques) sous la direction de Monsieur Didier Louvier.

Cette année a également vu le rafraîchissement de l'image visuelle de l'AIT avec d'une part un nouveau logo et une nouvelle plaquette de présentation de l'association et d'autre part une actualisation du site web.

Les contacts de M. Tiercy avec sa cible principale - les entreprises manufacturières vaudoises de moins de 50 personnes - font ressortir une grande quantité de demandes simples (48 %), des besoins toujours importants en matière d'appui en marketing (17 %) et des demandes dans le domaine de la pérennité (12 %).

D'une manière générale, l'AIT facilite la vie des entreprises par des mises en relation ou des analyses de faisabilité cofinancées par des partenaires du réseau CCSO en vue du montage d'un projet. En 2007, vingt-cinq aides financières ont été accordées par le SELT pour des participations à des foires et salons (17), des projets (6) et des études d'opportunité et de positionnement (2).

*L'AIT a aussi pour mission l'appui au marketing du CeTT, chose qu'elle réalise notamment par le biais des **5 à 7 de l'AIT** qui dénotent d'un joli succès. De ce fait, 2007 a vu la présentation des instituts suivants :*

- *Le 22 mars : SWI Swiss Welding Institute*
- *Le 1^{er} novembre : REDS – Reconfigurable & embedded Digital Systems*

Enfin, l'AIT engage, sous contrat de droit privé, une large partie des collaborateurs du CeTT. Ainsi, outre le chargé de mission, elle employait 131 collaborateurs à fin 2007, soit une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente.

1. Introduction

L'Association vaudoise pour la promotion des innovations et des technologies (AIT) a été fondée en 1992 pour piloter et superviser les actions vaudoises entreprises dans le cadre du programme d'impulsion CIM de la Confédération de 1991 à 1996. Sur un plan plus général, l'AIT cherche à promouvoir la collaboration entre les entreprises, les écoles et les autorités cantonales en matière de Ra&D et de transfert de technologies.

1.1 Buts

Pour mémoire, l'AIT poursuit les buts statutaires suivants :

- Promouvoir et améliorer la collaboration entre l'économie, en particulier les petites et moyennes entreprises, les Hautes Ecoles et l'Etat de Vaud ;
- Coordonner et gérer les programmes d'impulsion dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologies pour le canton de Vaud ;
- Identifier les besoins et les ressources de l'économie et des Hautes Ecoles dans leurs domaines d'action ;
- Créer et gérer des centres, tels que centres de promotion ou centres de compétences, particulièrement dans le cadre de programmes d'impulsion ;
- Fournir subsidiairement un appui logistique aux Hautes Ecoles, notamment dans les domaines des finances et de la gestion du personnel ;
- Mener toutes négociations avec les autorités et assurer la concertation auprès de l'économie.

2. Principales activités de l'AIT en 2007

2.1 Activités générales

Les activités de l'AIT se sont déroulées dans la continuité des années précédentes. Néanmoins, cette année suite à l'actualisation des statuts de l'Association (pour s'inscrire dans le cadre de la nouvelle politique d'appui au développement économique) et au renouvellement de la Convention liant l'AIT au Département vaudois de l'économie (DEC) par l'entremise du service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), le Comité s'est attelé au rafraîchissement de l'image visuelle de l'AIT.

2.2 Missions de l'AIT

Les modifications d'ordre réglementaire effectuées en 2006, ont conduit le Comité à mener une réflexion sur la redéfinition des buts et missions de l'AIT. Son rôle a donc été réaffirmé et clarifié ; l'Association a dorénavant pour mission de soutenir le tissu économique, afin d'encourager l'innovation au sein des PME industrielles vaudoises. Elle a notamment pour tâche de :

- démarcher les entreprises afin d'identifier leurs besoins ;
- orienter et conseiller ces entreprises, afin qu'elles puissent utiliser à bon escient les outils mis à leur disposition par le canton ;
- sensibiliser la direction aux problèmes relevant de la productivité, de la compétitivité et de la rentabilité de leur entreprise, ainsi que tous autres potentiels d'amélioration ;
- promouvoir des réseaux de compétences dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologies.

2.3 Activités du chargé de mission

Tout au long de l'année écoulée, le chargé de mission, M. Daniel Tiercy, a eu 111 contacts en entreprises, en majorité de moins de 50 collaborateurs et ceci dans plusieurs secteurs d'activité économique différents. Ces visites se répartissent entre des premiers contacts (au nombre de 22) et des deuxièmes visites, montages et suivis de projets (au nombre de 79). Il a également entretenu une soixantaine de contacts avec le réseau CCSO, les écoles et instituts, les organismes économiques et associations professionnelles.

Sans tenir compte des contacts internes qui sont nécessaires pour assurer la bonne marche des affaires (bureau et comité AIT, fournisseurs, réseau CCSO, etc.), les activités externes du chargé de mission peuvent être récapitulées de la manière suivante :

Description	Nombre
<i>Demandes et contacts divers</i>	10
<i>Visites d'entreprises N°1, N°2 et suivantes</i>	70
<i>Total de contacts pour les entreprises</i>	111
<i>Besoins exprimés</i>	62
<i>Mises en relation</i>	53
<i>Projets initiés par l'AIT</i>	25

Les activités de promotion et de prospection active du chargé de mission de l'AIT dans le canton de Vaud, financées par l'Etat, ont résulté en 163 contacts au total avec des entreprises, institutions, organisations professionnelles, écoles et laboratoires.

Le chargé de mission a procédé à 53 mises en relation pour répondre aux demandes de renseignements divers des entreprises et pour évaluer les opportunités de monter des projets pour répondre aux besoins d'amélioration exprimés.

Finalement, les fonds publics (CCSO, SELT), dont les PME vaudoises ont bénéficié pour un cofinancement de leurs projets, totalisent CHF 225'100.-.

2.4 Activités du CeTT

Les relations avec la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD), par le biais du CeTT, battent leur plein ; elles constituent l'élément clé du dispositif AIT, permettant une valorisation du savoir-faire des écoles et un transfert de technologie concret et direct avec les entreprises, au moyen des activités Ra&D.

Globalement, les activités du CeTT peuvent être récapitulées de la manière suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de brevets prioritaires déposés ¹	9	7	11	14	2
Nombre de contrat de recherches ²	165	156	153	156	160
Montant des contrats de recherches ³ (en MCHF)	11.1	11.3	10.5	11	12.5
Accord de licences et de transfert de technologie ⁴	5	7	9	12	10
Revenu sur licence (en KCHF) ⁵	10	21	39	52	71
Nombre de marques déposées	-	-	3	7	5

Comme on peut le constater, à la lecture des chiffres ci-dessus, le CeTT continue de connaître une activité très importante, ce dont nous nous réjouissons.

3. Administration

3.1 Comité

Le Comité de l'AIT, composé de 7 à 9 personnes, délègue la gestion courante des activités de l'Association à un Bureau exécutif. Il se compose des personnalités suivantes :

Mmes Isabelle Durafourg, Présidente (*)	Strategos
Agnès Oertli, membre	PACTT, CHUV-UNIL
MM. Sylvain Christen, membre	Socorex SA
Albert Devaud, membre	Reymond & Co SA
Régis Joly, Secrétaire (*)	CVCI
Christian Kunze, membre (*)	HEIG-VD
Gérard Moser, membre	SELT, Canton de Vaud

(*) composent le Bureau exécutif

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) assure le secrétariat de l'Association.

¹ Premières demandes de brevet sur des nouvelles inventions, y compris les demandes provisoires, déposées au nom de l'institution.

² Contrats, y compris contrats européens et contrats CTI, signés pour des activités de recherche avec ou pour des partenaires extérieurs.

³ Montant total : sommes qui seront versées à l'institution selon les contrats et pour toute la durée de ceux-ci.

⁴ Contrats conclus visant au transfert de droits sur des brevets, logiciels, prototypes, etc (y compris contrat de cession de propriété intellectuelle).

⁵ Montant total : lors d'un revenu sur licence, le montant est ensuite réparti entre l'institution, le laboratoire et l'inventeur.

3.2 Supervision des activités du chargé de mission

Comme ce fut le cas les autres années, les membres du Comité ont assumé cette responsabilité de supervision par le biais de la fixation du cahier des charges ainsi que des objectifs annuels de l'AIT. Le suivi du budget a également permis de veiller à l'utilisation efficace, mais économe des deniers publics. De plus, deux membres du Comité, Mme Durafourg et M. Kunze représentent les intérêts du canton de Vaud au conseil d'administration du CCSO, dont l'AIT est l'antenne cantonale.

Depuis octobre 2005, le chargé de mission est basé dans des locaux mis à sa disposition par le Département de l'économie du Canton de Vaud, à Lausanne, ce qui a permis de mieux exploiter les synergies existantes avec le SELT.

3.3 Relations publiques

Vieille de 15 ans, l'identité visuelle de l'AIT méritait un coup de jeune, ce d'autant que les buts et missions de l'Association ont été revus en 2006. Le Comité s'est donc attelé à cette lourde tâche. Par ailleurs, il a aussi revisité la politique de communication sans y apporter de changements notoires. Ce chantier, outre un changement de logo, a vu l'édition d'une nouvelle plaquette de présentation et la refonte du site web de l'Association (www.ait-vd.ch).



Logo depuis 1992



Logo depuis 2007

Épuisée depuis quelques mois, la plaquette de présentation (qui datait de 2003) a été complètement revue et adaptée au nouveau visage de l'AIT. Cet outil est largement diffusé auprès des partenaires de l'Association (SELT, CVCI, CeTT) et fait partie des instruments du chargé de mission.

De plus, et en déploiement de sa mission consistant à participer à la promotion des centres de transfert de technologies de la HEIG-VD, l'AIT a développé le concept des « 5 à 7 » de l'AIT. Ces manifestations ont pour objectifs de présenter les instituts de la HEIG-VD, leurs compétences et leurs réalisations. 2007 a vu la présentation de deux instituts : le Swiss Welding Institute (SWI) ainsi que l'institut « Reconfigurable & embedded Digital Systems » (ReDS).

Le site Internet de l'AIT, complètement relooké est régulièrement maintenu à jour. Il est visitable à l'adresse : www.ait-vd.ch.

3.4 Personnel

Pour rappel, une large partie des collaborateurs du CeTT, ainsi que ceux de la formation continue de la HEIG-VD, sont engagés sous contrat de droit privé par l'AIT. Des projets précis permettent d'assurer leur rémunération, soit par voie de cofinancement des activités Ra&D par des fonds publics (CTI - Commission fédérale pour l'innovation technologique, Fonds stratégiques de la HES-SO, Programmes de recherche de l'Union Européenne, Fonds de la promotion économique du Canton de Vaud, Fonds de la Fondation Gebert Rűf, etc.) et/ou par des fonds privés (PME, PMI, multinationales, collectivités, etc).

Un système administratif et comptable simple et coordonné entre le secrétariat de l'AIT et les écoles, mis en place depuis quelques années, traite principalement du système de gestion du personnel travaillant au CeTT. Il est complété par un règlement du personnel propre à l'Association. La gestion du personnel AIT est confiée à la CVCI.

A fin 2007, l'AIT employait, outre le chargé de mission, 130 collaborateurs pour le compte du CeTT (soit une augmentation de 38 % par rapport à l'année précédente). A ce titre, l'AIT a versé pour un montant de CHF 8'940'000.- de salaires pour l'année sous revue.

3.5 Finances et comptes

La comptabilité du CeTT est assurée par ses propres soins sous la supervision de KPMG-Fides Peat SA. La comptabilité de l'AIT proprement dite est confiée à la CVCI.

Les activités du centre ont été consolidées dans les comptes AIT également sous la supervision de KPMG. Les comptes révisés sont disponibles, sur demande, auprès du secrétariat.

Le Comité propose de maintenir à CHF 100.- le montant de la cotisation pour 2008.

3.6 Fonds de développement AIT

Compte tenu des excédents d'exploitation des années passées, le Comité a créé, en 1999, un fonds de développement dont le but est de cofinancer des démarches et projets de PME ou TPE, en l'absence d'autres possibilités de financement, dans les domaines suivants :

- Promotion des possibilités offertes par les financements CTI auprès des PME et TPE vaudoises et aide à la constitution de dossiers.
- Appui à la création et à la diffusion de méthodologies adaptées à l'environnement PME et TPE, comme notamment la mise en valeur des travaux de diplômés réalisés dans les hautes écoles.
- Financement de diagnostics et d'analyses de faisabilité de projets de développement dans les PME vaudoises par les experts faisant partie du réseau vaudois de l'AIT.

Doté d'un capital initial de CHF 250'000.-, le fonds permet aux entreprises vérifiant les critères d'octroi, de recevoir une aide allant jusqu'à CHF 30'000.- par cas. En raison de la modification du cadre de coopération entre le Canton de Vaud et le CCSO, le Fonds de développement de l'AIT a vu son rôle évoluer et sa dotation renforcée : en plus de ces domaines d'action historiques, le fonds de développement de l'AIT intervient également dorénavant pour le financement des projets en phase d'opportunité ou de positionnement. Toutefois, compte tenu des négociations avec le SELT, puis le CCSO, un certain temps a été nécessaire à la finalisation des conditions de collaboration et à la mise en place du processus d'octroi, pour cette raison, deux demandes de soutien ont été traitées en 2007.

Le règlement du Fonds de développement AIT, ainsi que les conditions d'octroi, peuvent être commandés auprès du secrétariat de l'Association ou sont téléchargeables sur le site : www.ait-vd.ch.